



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2019-059**

Objet :

**Budget de la commune 2019.
Décision modificative n° 1**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCHE Christine – BENEZETH Béatrice - NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie.

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à DEHAIL Francine - LEROY Annie à FALZON Serge - SANCHEZ Marie-Hélène à COLOMBIER François - BIESSE Frédérique à DURAND Véronique - VAILHE Bruno à LABEUR Martine – BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice – PANTALEONE Alexandra à BLANES Michel – DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à GOMEZ René.

Absents : SUQUET Maguelonne – DELERIS Claudine.

Convocation du 18 juin 2019.

Mme SOREL Joëlle est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative n° 1 dans le cadre du budget 2019 de la commune.

Section Fonctionnement

Dépenses 3 000 €

Recettes 3 000 €

Section Investissement

Dépenses 2 000 €

Recettes 2 000 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

✓ **ADOPTE** la décision modificative n° 1 dans le cadre du budget 2019 de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20190627-DEL2019-059-DE
Date de télétransmission : 28/06/2019
Date de réception préfecture : 28/06/2019